

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
VILLE DE CLERMONT



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

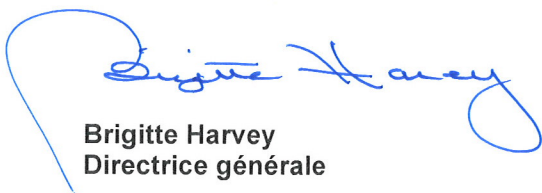
AVIS est donné de ce qui suit :

QUE lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 27^e jour du mois de janvier 2020, le conseil municipal de la Ville de Clermont a adopté le règlement suivant :

VC-449-20-1
«MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO VC-449-18
CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
FAVORISANT LA CONSTRUCTION
DANS LE PARC INDUSTRIEL DE CLERMONT»

Les intéressés pourront consulter ce règlement au bureau de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 30^e JOUR de JANVIER 2020.


Brigitte Harvey
Directrice générale